

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 16 avril 2018.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur René GARRO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO

Procurations : Madame Roxane MARC à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Henry MARTINEZ à Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés : M. Gérard CABELLO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Christian VILOING, Monsieur David CABLAT

Absents : M. René GOMEZ, Madame Chantal COMBACAL, Mme Florence QUINONERO, M. Philippe MACHETEL

Administration générale

Rapport I.1 : Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 19 février 2018.

Le Conseil prend acte.

Marchés à procédure adaptée entre 4 000€ HT et 25 000€ HT (art.27 Décret Marchés Publics du 25 mars 2016)

Date	N° commar	Objet	Prestataire (Code Postal)	Montants HT	Montants TT	Article	Service	Budget
06/03/2018	BC18 517	Etude faisabilité espace sports nature bergerie Aniane	Cabinet Alliances (63114)	14400	17280	2031	OGS	BP
06/03/2018	BC18 523	Etude faisabilité espace sports nature bergerie Aniane	Atelier architecture CASA (63000)	2250	2700	2031	OGS	BP
06/03/2018	BC18 525	Etude faisabilité espace sports nature bergerie Aniane	Centre juridique et fiscal SA (63000)	3500	4200	2031	OGS	BP

MARCHÉS SUPERIEUR A 25 000€ HT ATTRIBUES SUITE CONSULTATION EN OCTOBRE 2017

Budget	N°	Objet	Lot	Titulaires (CP/VILLE)	Montants HT	Montants TTC	Date Notification
Principal	2017-370	Conception de support de communication pour la foire expo 2018	Lot unique	DP NEWS 34000 MONTPELLIER	6 525 € HT	7 830 € TTC	13/03/2018

Rapport I.2 : Tableau des effectifs - Adoption des modifications.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président et créer ainsi les emplois suivants dans la filière administrative :

- * 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35
- * 3 postes d'adjoint administratif à temps complet
- * 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- * 2 postes de rédacteur à temps complet
- * 3 postes de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet.

- de modifier en conséquence le tableau des effectifs comme proposé ci-après :

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur Général des Services	1	35 h	DIRECTEURS GENERAUX DES SERVICES
Directeur Général des Services Techniques	1	35 h	
Attaché hors classe	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Attaché principal	4	35 h	
Attaché	11	35 h	
Secrétaire de mairie	1	35 h	SECRETAIRE DE MAIRIE
Rédacteur principal de 2ème classe	9	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX

Rédacteur	7	35 h	
Rédacteur	1	17.5/35	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	16	35 h	
Adjoint administratif	11	35 h	
Adjoint administratif	1	28/35	
Adjoint administratif	2	17.5/35	
Ingénieur principal	3	35 h	
Ingénieur	4	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	
Technicien	1	35 h	
Agent de maîtrise	5	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	11	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	33	35 h	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	30/35	
Adjoint technique	30	35 h	
Adjoint technique	1	30/35	
Adjoint technique	1	25/35	
Bibliothécaire	3	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Attaché territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Assistant de conservation principal 2 ^o classe	1	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	ADJOINTS DU PATRIMOINE TERRITORIAUX
Adjoint du patrimoine	2	35 h	
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	1	16	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	17.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	12.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	6/20	

Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	4.75/20	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	3.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	5	20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.25/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10.5/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	10/20	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7.25/20	
Médecin de 2 ^{ème} classe	1	5/35	MEDECINS TERRITORIAUX
Puéricultrice de classe supérieure	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Puéricultrice de classe normale	1	31.5/35	
Infirmier en soins généraux hors classe	1	35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	35 h	
Educatrice principale	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educatrice principale	1	32/35	
Educatrice principale	1	29/35	
Educatrice principale	1	26/35	
Educatrice	5	35 h	
Educatrice	1	33/35	
Educatrice	1	31/35	
Educatrice	4	30/35	
Educatrice	1	28/35	
Educatrice	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1	17/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	4	35 h	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	31.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	30/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	25/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	3	22/35	

Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17.5/35	
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	1	17/35	
ATSEM 1 ^{ère} classe	1	35 h	AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation	5	35 h	ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION
Adjoint d'animation	1	33	
Adjoint d'animation	2	31.5/35	
Adjoint d'animation	1	31/35	
Adjoint d'animation	1	28	
Adjoint d'animation	1	27	
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	1	35	ETAPS

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 2.1 : Création d'un budget annexe - "ZAC PASSIDE à GIGNAC"

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de créer un budget annexe ZAC Passide à Gignac rattaché au budget principal de la communauté de communes au 01/05/2018,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la création de ce budget.

Environnement

Rapport 3.1 : Animation des sites d'importance communautaire des « Gorges de l'Hérault », « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas » & « Garrigues de la Moure et d'Aumelas » - Demande de financement

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant :

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel					
Animation des documents d'objectifs des 3 sites Natura 2000					
1er avril 2018 au 31 mars 2019					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
Régie (frais de rémunération)	33 575,00 €	42%	Union européenne - FEADER	50 211,00 €	63%
Frais de structure (15% frais de rémunération)	5 925,00 €	7%	Etat	29 489,00 €	37%
Prestations et études	40 200,00 €	50%			
			PART FINANCEURS	79 700,00 €	100%
			PART CCVH	- €	0%
TOTAL TTC	79 700,00 €	100%	TOTAL TTC	79 700,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Union européenne, l'Etat, et tout autre financeur (public ou privé) pour la demande de subventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Monsieur Claude CARCELLER s'absente quelques instants de la salle du Conseil

Rapport 3.2 : Gestion estivale 2018 & 2019 - Site du Pont du Diable - Conditions d'occupation privative d'une dépendance du domaine public - commune d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de fixer le montant de la redevance minimum plancher à 2 000 € pour chacune des saisons 2018 et 2019,
- d'approuver le contenu de la convention d'occupation type jointe en annexe du présent rapport, fixant les conditions de l'occupation,
- d'autoriser Monsieur le Président à organiser la procédure de publicité et de mise en concurrence nécessaire à la sélection d'un occupant,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

Retour de **Monsieur Claude CARCELLER**.

Rapport 3.3 : Grand Site de France « Gorges de l'Hérault » - Convention d'application annuelle 2018 à la convention pluriannuelle de gouvernance pour la gestion du site classé des gorges de l'Hérault et ses abords.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention d'application annuelle 2018 ci-annexée à conclure avec les Communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à son exécution.

Rapport 3.4 : Convention de coopération et de services avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault (SIEVH).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les termes de la convention de coopération et de services ci-annexée permettant à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de réaliser pour le compte du SIEVH les études visant à la réalisation des schémas directeurs d'alimentation en eau potable des communes d'Aumelas, Tressan et Puilacher ;
- de prévoir une avance de trésorerie pour le bon déroulement de ces études à imputer sur le budget eau ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.5 : Réalisation des travaux de renouvellement et d'extension des réseaux d'eau potable et d'eaux usées - Sous charte régionale qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de soumettre volontairement la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à la Charte régionale qualité des réseaux d'eau potable et d'assainissement ci-annexée pour la réalisation de l'ensemble des travaux d'eau potable et d'assainissement du territoire,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.6 : Etude et travaux de recherche d'eau - Avenant à la convention de mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur d'Arboras opération I5E230.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du transfert à la Communauté de communes du contrat initialement conclu par le SIEPB donnant mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur d'Arboras opération I5E230 d'un montant total de 216 666.67€HT et impliquant une participation financière maximale du maître d'ouvrage à hauteur de 108 333.33€HT,
- d'approuver en conséquence les termes de l'avenant à la convention ci-annexé,
- d'imputer les dépenses afférentes à l'opération sur le budget Régie Eau Potable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.7 : Etude et travaux de recherche d'eau - Avenant à la convention de mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur de Saint Guiraud_Rabieux opération 09E080.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du transfert à la Communauté de communes du contrat initialement conclu par le SIEPB donnant mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur Saint Guiraud_le Rabieux opération 09E080 achevée fin 2017 sans résultats probants et impliquant une participation réelle du maître d'ouvrage à hauteur de 24 777.75€HT,
- d'approuver en conséquence les termes de l'avenant à la convention ci-annexé,
- d'imputer les dépenses afférentes à l'opération sur le budget Régie Eau Potable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.8 : Etude et travaux de recherche d'eau - Avenant à la convention de mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur de la Combe Salinière opération 12E164.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du transfert à la Communauté de communes du contrat initialement conclu par la commune de Gignac donnant mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur de la Combe Salinière opération 12E164 d'un montant total de 66 889.63 €HT et impliquant une participation financière maximale du maître d'ouvrage à hauteur de 33 444.82 €HT,
- d'approuver en conséquence les termes de l'avenant à la convention ci-annexé,
- d'imputer les dépenses afférentes à l'opération sur le budget Régie Eau Potable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.9 : Etude et travaux de recherche d'eau - Avenant à la convention de mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur d'Aniane opération 12E167.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du transfert à la Communauté de communes du contrat initialement conclu par la commune d'Aniane donnant mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur d'Aniane opération 12E167 d'un montant total de 126 393.53 €HT et impliquant une participation financière maximale du maître d'ouvrage à hauteur de 31 598.38€HT,
- d'approuver en conséquence les termes de l'avenant à la convention ci-annexé,
- d'imputer les dépenses afférentes à l'opération sur le budget Régie Eau Potable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Rapport 3.10 : Etude et travaux de recherche d'eau - Avenant à la convention de mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur de Saint Saturnin-Carons opération 13E181.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de prendre acte du transfert à la Communauté de communes du contrat initialement conclu par le SIEPB donnant mandat au département de l'Hérault pour les études et recherches d'eau sur le secteur Saint Saturnin-Carons opération 13E181 d'un montant total de 167 224.08 €HT et impliquant une participation financière maximale du maître d'ouvrage à hauteur de 41 806.02 €HT,
- d'approuver en conséquence les termes de l'avenant à la convention ci-annexé,
- d'imputer les dépenses afférentes à l'opération sur le budget Régie Eau Potable,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à accomplir l'ensemble des formalités afférentes à ce dossier.

Développement économique

Rapport 5.1 : Réserves foncières - Parc d'activités économiques "Domaine de trois fontaines" - Le Pouget

- Concession d'usage temporaire pour les parcelles BL32, BL33, BL34, BL35, BL36 et BL37.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la concession d'usage temporaire ci-annexée sur les parcelles BL32 à BL37, sises sur la commune de Le Pouget, moyennant le paiement d'une redevance annuelle d'occupation de 750 € par M. Mohammed EL MAHI,
- d'autoriser Monsieur EL MAHI à arracher les vignes présentes sur les parcelles BL32 à BL37 et de lui céder en conséquence les droits de plantation correspondants sur la commune de Puilacher,
- d'autoriser le Vice-Président en charge du développement économique à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Rapport 5.2 : Aide à l'immobilier d'entreprises - Entreprise Laurent MEILHAC.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser une aide à l'immobilier d'entreprises à l'entreprise Laurent MEILHAC pour un montant de 5 000 € ; cette aide prendra la forme d'une subvention à l'investissement et portera sur l'acquisition foncière du lot 8d sur l'écoparc Cœur d'Hérault, représentant 5,5% du prix d'achat ; elle viendra en complément de la réduction de prix appliquée par Territoire 34 sur la vente des terrains selon les modalités précisées dans l'acte authentique de vente,
- de conditionner le versement de cette aide à la présentation de l'acte authentique d'achat de ce lot,
- d'autoriser Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des formalités afférentes au versement de cette aide.

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 16 avril 2018 comporte 7 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 18 avril 2018 et le 18 juin 2018

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.